



DOSSIER D'INSCRIPTION

Année
scolaire
2026-2027

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document, qui vous présentera les démarches à réaliser dans le cadre de l'inscription de vos enfants au sein du collège Saint Jean Bosco pour l'année scolaire 2026-2027



Table des matières

DOSSIER D'INSCRIPTION	2
CALENDRIER.....	2
REGLEMENT FINANCIER	3
BOURSES	4
MANUELS SCOLAIRES	5
PANIER-REPAS	5
UNIFORME	5
PIECES A FOURNIR PAR COURRIER	6
PIECES A COMPLETER ET A SIGNER EN LIGNE :.....	6



DOSSIER D'INSCRIPTION

Collège Saint Jean-Bosco
Directrice : Madame de Vergnette
01.34.84.00.67
college@saintjeanbosco.org

Association Educative Rambolitaine
Président : Bertrand Pierson
Trésorier : Loup du Ranquet
tresorier@saintjeanbosco.org

Chers parents,

Avant de commencer la pré-inscription pour le collège, nous vous invitons à bien prendre connaissance du document suivant. A la fin de celui-ci, vous trouverez le lien pour vous inscrire en ligne.

Déroulement :

Une fois les dossiers présélectionnés pour tous les nouveaux élèves, la directrice rencontre les parents, accompagnés de l'élève.

Dans tous les cas, les préinscriptions, inscriptions ou réinscriptions, ne sont considérées comme effectives qu'après réception du dossier complet et du paiement des sommes dues (ainsi que toutes les rubriques complétées) et dans le respect du calendrier ci-dessous.

>> La validation définitive vous est communiquée par mail.

CALENDRIER

03/11 Début des pré-inscriptions Pour tous les nouveaux collégiens (nouvelles familles et familles qui inscrivent un nouveau collégien)	19/12 Jusqu'à cette date les dossiers reçus sont prioritaires	20/02 Clôture des inscriptions Pour tous les collégiens
<hr/>		
	05/01 Début des réinscriptions Pour toutes les familles qui ont déjà un collégien, ET qui n'inscrivent pas de nouveau collégien	



REGLEMENT FINANCIER

Frais d'inscription (nouvelles familles)

Les frais d'inscription s'élèvent à 130 €.

Dans le cas où avez déjà eu un enfant scolarisé, ils ne sont pas à verser.

Pour les nouvelles familles, qui n'ont jamais eu d'enfant scolarisé, ils sont à régler par carte bancaire au moment de la pré-inscription, lors du dépôt du dossier.

En cas de désistement ils ne sont pas remboursés. Dans le cas où c'est le collège qui ne valide pas la préinscription, ils vous sont remboursés.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont répartis sur **11 mensualités**, et sont dégressifs si plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits. Ils sont définis pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :

Enfant 1	302 €
Enfant 2	264 €
Enfant 3	227 €

Le montant des scolarités ne permettant pas de couvrir l'intégralité des coûts de fonctionnement du collège, nous invitons toutes les familles qui le peuvent à effectuer un don mensuel supplémentaire (par exemple 20€ / mois) à cette adresse :

>> <https://www.helloasso.com/beta/associations/association-educative-rambolitaine/formulaires/1>

Première mensualité :

- Quel que soit le nombre d'enfants que vous inscrivez, nous vous demandons de régler à minima, la première scolarité « normale » du premier enfant, pour un montant de **302€, au plus tard le 31 mars 2026** par CB ou virement.
- Pour les autres enfants, les premiers mois de scolarité sont à régler **par chèque** adressés au collège, et joints aux pièces à adresser par courrier **au moment de l'inscription**. Ils seront encaissés au mois d'août.

Mensualités suivantes :

Les **10 mensualités suivantes** sont versées de **septembre à juin** compris, au plus tard le 5 de chaque mois. Pour simplifier la gestion et éviter les oubli, nous prions de bien vouloir mettre en place un virement automatique.

Trimestres :

A noter, que tout trimestre de scolarité commencé est dû, sauf cas exceptionnel soumis à l'approbation de la directrice et du trésorier.

Nous avons déterminé les trimestres selon les dates suivantes :

- Trimestre 1 : du jour de la rentrée au 30 novembre,
- Trimestre 2 : du 1^{er} décembre au 15 mars,
- Trimestre 3 : du 16 mars au dernier jour de cours.



En raison de la situation actuelle, le collège s'est attaché à évaluer au plus juste l'évolution du coût des scolarités pour les familles et compte sur la participation de chacune dans l'organisation des différents événements qui contribuent à son financement. Nous invitons les parents ne pouvant pas s'y investir à faire un don de 300 € euros à cette adresse :

>> <https://www.helloasso.com/beta/associations/association-educative-rambolitaine/formulaires/1>

BOURSES

Si vous avez sollicité une bourse et que vous attendez une réponse, ou que vous avez obtenu une réponse, nous vous remercions d'adresser par mail à tresorier@saintjeanbosco.org le montant sollicité ou obtenu.

Si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez solliciter une aide financière, sous forme de bourse, auprès de l'un de ces organismes (les bourses provenant d'autres organismes ne seront pas acceptées) :

MCF : Mouvement Catholique des Familles

BP-50304

75823 Paris cedex 17

Tel. 01 75 50 84 86

Courriel : contact@m-c-familles.fr

Internet : [Accueil \(m-c-familles.fr\)](http://Accueil (m-c-familles.fr))

AES Association Education Solidarité

8 Rue du Chanoine Hess, 51100 Reims

Tel. : (+33)0374474046

Courriel : contact@associationeducationsolidarite.fr

Internet [Association Education Solidarité \(associationeducationsolidarite.fr\)](http://Association Education Solidarité (associationeducationsolidarite.fr))

ASF Association Solidarité Famille

108 bis avenue Pasteur

10000 TROYES

Courriel : contact@asfamille.fr

Tel. : 07 82 51 84 64

Internet : ASF - Accueil

Fondation Pro Liberis

BP 70636 75826 PARIS Cedex 17

Téléphone : 01 75 50 73 12

Courriel : contact@proliberis.fr

Internet : Fondation pour l'école



MANUELS SCOLAIRES

Les livres utilisés comme support de cours sont pour certains achetés par les familles, et pour d'autres loués par le collège. Chaque élève reçoit également des polycopiés imprimés par le collège. Les frais de participation, à hauteur de 25 € par élève, sont payés par carte bancaire dès le dépôt du dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Une caution de 80 € par enfant est à payer par chèque à la remise des livres en septembre et sera restituée en fin d'année en échange des livres en bon état.

PANIER-REPAS

Les élèves peuvent rester au panier-repas qui est assuré lundi, mardi, jeudi et vendredi ; une participation de 1,5 € par panier-repas, par jour et par élève est demandée au titre de la surveillance.

Les jours où vous souhaitez que vos enfants soient inscrits au panier-repas seront à préciser la semaine précédant la rentrée via un formulaire en ligne et un paiement en carte bancaire. Ils sont définis pour l'année.

UNIFORME

Les élèves doivent porter l'uniforme tous les jours. Tout vêtement supplémentaire est porté en dessous. Concernant la vente des uniformes, des informations supplémentaires vous seront transmises ultérieurement. Les uniformes sont vendus via le site HELLOASSO.



PIECES A FOURNIR PAR COURRIER

Par famille :

- 1 photocopie du livret de famille pour les nouveaux élèves (pages des parents et des enfants concernés),

Et pour chaque enfant :

- 1 photocopie des derniers bulletins scolaires de l'année en cours (pour les nouveaux élèves seulement),
- 1 photocopie des vaccinations issues du carnet de santé de l'enfant
- **Si vous inscrivez plus d'un enfant**, 1 chèque correspondant à la première scolarité pour chaque enfant supplémentaire selon le barème présenté à la page 4.

PIECES A COMPLETER ET/OU A SIGNER EN LIGNE

- Le formulaire d'inscription, pour chaque enfant,
- Le questionnaire médical, pour chaque enfant,
- La fiche d'engagement des parents,
- L'autorisation de filmer et de photographier, pour chaque enfant,
- L'autorisation de sortie du collège en cas d'absence d'un professeur,

PAIEMENTS EN LIGNE

- 130 € de frais d'inscription par nouvelle famille, payables par carte bancaire (celle qui n'a jamais eu d'enfant inscrit au collège) : non remboursables en cas de désistement,
- 25 € / enfant de frais de photocopies, payables à l'inscriptions en carte bancaire et non remboursables en cas de désistement.

A LA RENTREE, pensez bien à nous fournir également :

- un certificat de radiation de l'établissement précédent,
- une attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle d'accident », le cas échéant, votre nouvelle adresse.
- 1 chèque d'un montant de 80 € / enfant correspondant à la caution des livres. Il sera détruit au moment du retour des livres, s'ils sont restitués en bon état.



Pour démarrer vos inscriptions pour le collège, lisez attentivement les 2 cas de figures ci-dessous :

Soit vous êtes :

- **UNE NOUVELLE FAMILLE**, et vous souhaitez demander l'inscription d'**UN COLLEGIEN (OU PLUSIEURS)** (par exemple l'inscription d'un collégien pour la première fois en 6^{ème})
- **OU** vous êtes **UNE FAMILLE DEJA PRESENTE** et vous demandez l'inscription d'un **NOUVEAU COLLEGIEN, ET** la **REINSCRIPTION D'AUTRES COLLEGIENS** déjà scolarisés cette année : (par exemple : vous inscrivez un enfant en 6^{ème} pour la première fois, et vous réinscrivez un enfant en 4^{ème})

TOUTES VOS DEMANDES DOIVENT ETRE SAISIES DANS LE MEME FORMULAIRE

N°1 >> https://form.jotform.com/collegesjb/pre_inscriptions_26_27

Soit vous êtes :

- **UNE FAMILLE DEJA PRESENTE** et vous demandez **UNIQUEMENT LA REINSCRIPTION D'UN OU PLUSIEURS COLLEGIEN(S)**, déjà scolarisé(s) cette année, **MAIS SANS DEMANDER L'INSCRIPTION** d'un nouveau collégien (par exemple : vous réinscrivez un enfant en 5^{ème} et un enfant en 3^{ème}, sans nouvelle inscription) :

TOUTES VOS DEMANDES DOIVENT ETRE SAISIES DANS LE MEME FORMULAIRE

N°2 >> https://form.jotform.com/collegesjb/reinscriptions_26_27